

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 FEVRIER 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le DIX-HUIT FEVRIER à 20H à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beauregard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du DOUZE FEVRIER 2021, sous la présidence de Madame Sandrine CHATELARD, 1^{ère} adjointe.

Etaients présents :

M. Mickaël **BOUCHARD**, M. Marc **DESIGAUD**, M. Fabien **PICHON**, Mme Sandrine **CHATELARD**, Mme Sandrine **REY**, M. Yann **DABROWSKI**, Mme Nadine **VIOLLAND**, M. Paul **LECOMTE**, M. Thibault **PIOT**, M. Mickaël **BOUCHARD**

Absents POUVOIRS :

M. Daniel **DOMPOINT** pouvoir à Mickaël **BOUCHARD**, Mme Juliette **REYNAUD** pouvoir à Mme Sandrine **REY**, Mme Carmen **PIOT** pouvoir à Mme Sandrine **REY**, M. Michel **PUYMARTIN** pouvoir à M. Marc **DESIGAUD**

Absent : M. Sébastien **SCHAFF**,

Secrétaire de séance : M. Paul **LECOMTE**

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021

REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES POUR LES ASSOCIATIONS

Madame Sandrine CHATELARD, 1^{ère} adjointe expose au Conseil Municipal la révision des tarifs des associations qui louent les salles polyvalente et salle d'activités.

Le Conseil Municipal n'a pas pu se prononcer par manque d'informations sur la fréquence, nombre de licenciés. Il sera remis à l'ordre du jour dans le prochain conseil municipal.

OPPOSITION DE L'ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES DE CONTROLES PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS.

Vu l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau.

Madame Sandrine CHATELARD, 1^{ère} adjointe, informe le Conseil Municipal, à l'initiative de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, d'un groupement de commande relevant des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique et destiné à permettre l'achat de prestations de services de contrôles périodiques règlementaires des bâtiments et équipements.

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée se propose d'être coordonnateur de ce groupement dit « intégré partiel », constitué d'elle-même et de ses communes membres et, ainsi, de procéder notamment à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant.

L'adhésion au groupement de commande nécessite la signature de la convention constitutive de ce dernier par une personne habilitée, après approbation du principe de cette adhésion par le conseil municipal.

La convention prévoit notamment, outre la désignation de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée en tant que coordonnateur, la passation d'un marché public de type accord-cadre à bons de commande tel que défini à l'article L. 2125-1, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique. Elle désigne également la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes comme étant compétente, le cas échéant, pour l'attribution des marchés passés par le groupement et détermine le montant de la participation financière de chaque membre pour l'indemnisation du coordonnateur (100 € par membre).

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

Oùï cet exposé et la convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 8 voix contre, 1 voix pour, et 5 voix abstentions :

- **DESAPPROUVER** le principe de constitution d'un groupement de commande dit « d'intégration partielle » permettant l'achat mutualisé prestations de services de contrôles périodiques règlementaires des bâtiments et équipements ;
- **DESAPPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la réalisation de contrôles périodiques règlementaires des bâtiments et équipements, annexée à la présente délibération ;
- **DE S'OPPOSER** l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de prestations de services de contrôles périodiques règlementaires des bâtiments et équipements ;
- **D'OPPOSER** le Maire à signer la convention de groupement et toutes autres pièces nécessaires ;
- **D'OPPOSER** le Président de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée à signer, au nom de la CCDSV, coordonnateur du groupement, le marché passé sur le fondement de cette convention et tous les actes administratifs qui en découleront ;

ATTRIBUTION BOURSE SPORTIVE ET CULTURELLE

Madame Sandrine CHATELARD, 1^{ère} adjointe, rappelle la délibération du 09/11/2015 qui accorde une subvention de 50 € par enfant qui bénéficie d'une licence sportive ou culturelle.

Elle précise qu'un complément de 50 € supplémentaire est accordée également par enfant licencié et dont les parents bénéficient de l'allocation rentrée scolaire attribuée par la CAF.

Elle rappelle que cette subvention est accordée aux habitants de Beauregard et à l'ensemble du Personnel Communal.

Mme Sandrine CHATELARD demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le tarif et les conditions d'attribution de cette subvention.

Après avoir écouté l'exposé de Madame Sandrine CHATELARD, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- Le versement de 50 € aux enfants de Beauregard sur présentation en mairie d'une facture acquittée d'une licence sportive ou culturelle.
- Le versement d'un complément de 50 € sur présentation en mairie d'un justificatif de versement de l'allocation rentrée scolaire pour l'enfant licencié.

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE DU RENOUVELLEMENT ET DE L'EXTENSION DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER LA CARRIERE DES RIVES DU BEAUJOLAIS PAR LE GROUPE SOREAL

Le conseil municipal n'a pas pu se prononcer et souhaite étudier le dossier avant de délibérer. Il sera reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

REVISION DES TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET MISE EN PLACE D'UN FORFAIT MENAGE POUR LA LOCATION DES SALLES POLYVALENTE ET D'ACTIVITES :

Madame Sandrine CHATELARD, 1^{ère} adjointe, propose au Conseil Municipal de réviser le tarif de la salle polyvalente et mettre en place un tarif pour le ménage lors des locations pour événements dans les salles polyvalente et d'activités à compter du 1^{er} avril 2021.

Elle propose pour la salle polyvalente :

Nouveau Tarif de location

- Pour les habitants de Beaugard
 - Du lundi au vendredi à 200 €
 - Du samedi au dimanche à 600 €
- Pour les personnes extérieures :
 - Du lundi au vendredi à 500 €
 - Du samedi au dimanche à 1 000 €
- Tarif ménage :
 - Forfait de 170 € TTC en caution pour les habitants de Beaugard et en paiement pour les personnes extérieures.

Pour la salle d'activités : les tarifs restent inchangés.

- Pour les habitants de Beaugard
 - Du lundi au vendredi à 80 €
 - Du samedi au dimanche à 150 €
- Pour les personnes extérieures :
 - Du lundi au vendredi à 160 €
 - Du samedi au dimanche à 300 €
- Cautions :
 - Caution ménage à 100 €
 - Caution dégradations à 500 €

Après avoir écouté l'exposé de Madame Sandrine CHATELARD, le conseil municipal délibère à l'unanimité et

- **DÉCIDE** de faire appliquer, à partir du 1^{er} avril 2021, le nouveau tarif de la salle polyvalente comme cité ci-dessus
- **DE PROCÉDER** à l'encaissement de la location à terme échu.
- **MANDATER** Mr le maire pour établir les contrats de location
- **DE NE PAS AUGMENTER** le tarif de la salle d'activités

QUESTIONS DIVERSES :

- **Beaugard au propre** : afin de sensibiliser les habitants de la commune sur l'environnement, la commune organise le samedi 24 avril 2021 matin, un ramassage des détritres. La société SEGUINE ET RUIZ fournira le matériel nécessaire. Les enfants de l'école de Beaugard participeront, et tous les volontaires sont les bienvenus.
- **Nettoyer** les graffitis sur les quais
- **Insécurité** et agressivité de personnes alcoolisées devant le tabac laissant leurs détritres dans la rue
- **Déco de Noël** : demande de devis pour montage et démontage et prévoir au budget 2021